

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2012

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT – DEROU – BERJOT - IGNAZI
Mesdames HUET – GUILIANI – GORET –

Absents excusés : Mme BERTSCHI

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Approbation du compte rendu du 15 décembre 2012

Assainissement : Révision du zonage d'assainissement –

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée a délibéré favorablement le 04 mars 2010 pour l'autoriser à signer l'engagement de révision du Contrat Global pour l'eau.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet relatif à la révision du zonage d'assainissement non collectif de la commune en partenariat avec les communes de Lucy le Bocage et de la Chapelle sur Chézy pour un montant H.T. de 7 200. 00 € H.T. soit un coût de 2400.00 € H.T. par commune (hors réunion publique) par la société B3E de Reims et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- la révision du zonage d'assainissement non collectif de la commune en partenariat avec les communes de Lucy le Bocage et de la Chapelle sur Chézy pour un coût de 2 400.00 € H.T. par commune (hors réunion publique) par la société B3E de Reims,
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

C.D.D.L. / Groupements des projets (Aménagement paysager, parking Mairie et rue des Crochets) –

Monsieur le Maire expose à l'assemblée « l'Aménagement dans le centre bourg du parking Mairie et de la rue des Crochets » ainsi que « l'Aménagement paysager par les Pépinières Carré » et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local Programmation 2011-2013 a été déposée. Le Comité de pilotage du C.D.D.L. a validé ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Décide l'aménagement dans le centre bourg du parking Mairie et rue des Crochets ainsi que l'Aménagement paysager par les Pépinières Carré,
- 2/ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement local – Programmation 2011-2013.
Cette subvention au taux de 30 % représentera la somme de
- 3/ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant :

Montant devis H.T. des travaux	11 003.73
Subvention C.D.D.L. / 30%	3 301.12
Part communal :	7 702.60
T.V.A. : (charges communale)	1 906.84

Modification des délibés visées en s/préf les 14/03 et 14/09/2011

Finance publique : Créance irrécouvrable pour admission en non-valeur-

Monsieur le Percepteur de Charly sur Marne nous informe des produits irrécouvrables pour admission en non-valeur : depuis l'année 2009 jusqu'au 31.12.2011.

Cette créance concerne un particulier pour l'assainissement au hameau -Les Caquerêts - pour la somme de 27.45 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la créance pour admission en non valeur.

QUESTIONS DIVERSES-

- **P.A.V.E. :** La commission s'est réunie le 27 février à Essises; 16 communes adhèrent au regroupement des commandes, chacun réglera ensuite la facture en fonction de la dimension de sa commune,
- **Incendie des containers verres/papiers :** Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 19 au 20 février 2012, coût du remplacement des containers 6 000.00 euros environ à la charge de la Communauté de Communes,
- **Hameau Les Perdreux :** Nous irons constatés des dégâts sur la route,
- **Club Saint André :** Nous avons reçu le compte-rendu de l'assemblée générale ainsi que le bilan financier pour l'année 2011,

Séance levée à 20 h 30

Le 2 mars 2012
Le Maire,

Christian TREHEL